Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 948

Artikel: Le conseil fédéral obstiné
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011000

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NUCLÉAIRE

Le conseil fédéral obstiné

(jd) Le rejet par le Conseil fédéral des deux initiatives sur le moratoire et sur l'abandon de l'énergie nucléaire ne constitue pas une surprise. Déjà lors du débat sur la renonciation au projet de Kaiseraugst, il avait exprimé sa volonté de laisser ouverte l'option nucléaire.

On pourrait se consoler de ce rejet formel puisque dans les faits nous vivons une situation de moratoire: à quoi bon s'agiter puisqu'aucun projet de nouvelle centrale ne paraît réalisable d'ici la fin du siècle?

En réalité ce moratoire de fait est malsain. Ce gel du programme nucléaire, s'il est propre à tranquilliser la population, n'apporte aucune solution à la croissance de la consommation d'électricité. Et l'importation de courant français ne fait qu'aggraver notre dépendance à l'égard de l'étranger; un état de fait qui explique la mollesse du Conseil fédéral face à la remise en route du surgénérateur de Creys-Malville: difficile de critiquer notre principal fournisseur.

Le gouvernement est conforté dans son attitude favorable à l'énergie nucléaire par la position du parlement. Après l'émotion suscitée par la catastrophe de Tchernobyl en 1986 et les multiples demandes pour une nouvelle politique énergétique — même les partis gouvernementaux s'étaient mis d'accord pour la défendre — les parlementaires ont rapidement oublié leur fraîche prise de conscience: à la trappe l'idée d'une taxe sur l'énergie et d'une loi sur l'économie électrique. Oubliés également les scénarios énergétiques commandés à la hâte à la suite de l'explosion de la centrale soviétique et qui confirmaient la possibilité aussi bien de geler le programme nucléaire que d'y renoncer. A condition bien sûr que les mesures nécessaires soient prises. Rappel: un moratoire de 10 ans impliquerait notamment une taxe sur l'énergie de 10%, une loi sur l'énergie, une loi sur l'électricité, des subventions annuelles de 360 millions de francs en faveur des énergies renouvelables; l'abandon du nucléaire d'ici l'an 2025 exigerait des mesures d'économie plus sévères, des subventions plus élevées et le développement des installations de chaleur-force.

Le parlement, avant même de prendre connaissance des scénarios dont il avait lui-même demandé l'étude, s'est refusé à prendre en considération ces possibilités. Alors qu'elle exprime son aversion pour des mesures qui dérogent à la liberté du commerce et de l'industrie, la majorité des députés n'hésite pas à cautionner une politique qui ne fait qu'aggraver notre dépendance énergétique.

Le Conseil fédéral — manque de courage et de clairvoyance — a suivi le mouvement; il aurait pu revenir à la charge, rouvrir le débat, étayer un point de vue différent. Restent maintenant les deux initiatives, dernières possibilités pour les citoyens de modifier le choix des autorités. ■

RADIATIONS

Les insectes en éclaireurs

(*jd*) Cornelia Hesse observe les insectes et les dessine. Il y a un an environ, elle publiait dans le *Tages Anzeiger Magazin* (4/88) les résultats de ses observations en Suède et au Tessin après la catastrophe de Tchernobyl: des reproductions de mouches et de punaises malformées. Sa découverte n'a guère soulevé les passions, sauf peut-être en Allemagne où des parlementaires socialistes ont demandé des études scientifiques précises sur les conséquences de Tchernobyl.

Cornelia Hesse récidive. Dans un récent numéro de *Das Magazin* (14 avril 1989), ex *Tages Anzeiger Magazin*, elle présente de nouveaux dessins d'insectes récoltés à proximité des installations nucléaires du canton d'Argovie (Beznau, Leibstadt, Gösgen, Würenlingen). Cette fois encore ses observations sont troublantes: un nombre anormalement élevé de sujets malformés — pattes trop courtes, ailes atrophiées, asymétries de la tête ou du corps entier.

La dessinatrice alémanique ne prétend pas faire œuvre scientifique; elle répertorie avec précision les observations qu'elle a accumulées au cours de ses pérégrinations et pose la question d'une nécessaire investigation scientifique sur les effets du rayonnement radioactif de faible intensité.

Prié de s'exprimer sur les constatations de Cornelia Hesse, le professeur Willi Sauter, de l'institut d'entomologie de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, admet que des malformations chez les insectes adultes sont extrêmement rares. Le fait que ces perturbations ont été observées à proximité d'installations nucléaires rend plausible la relation avec les radiations; mais comme ces dommages pourraient aussi provenir des herbicides, une analyse expérimentale s'impose. Le sujet est d'importance puisque les insectes constituent une part déterminante de la biomasse; une modification quantitative ou qualitative de leur population peut avoir des conséquences graves sur la chaîne alimentaire et donc sur l'existence de nombreuses autres espèces vivantes.

Au moment où le Conseil fédéral fait le choix de maintenir l'option nucléaire, il ne peut ignorer ces faits préoccupants. On attend donc le démarrage sans délai d'un programme d'observation qui permette de faire la lumière sur ce phénomène. ■

Précisions

(*réd*) Nous avons publié dans DP 944 du 23 mars 1989 une interview de Philippe Bois sur la politique d'asile. Notre interlocuteur était présenté comme le président de la Coordination asile Suisse. Dans une lettre, ce groupe de travail nous fait savoir que Philippe Bois *«n'est pas président de la Coordination asile Suisse (CAS), car il n'y a pas de président dans cette organisation, mais une assemblée plénière qui prend toutes les décisions politiques»*.

D'autre part, CAS se distancie de la position de Philippe Bois, notamment en ce qui concerne la procédure accélérée.